

## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du lundi 20 avril 2026 18:35 à Salle du Conseil de la  
Mairie de Bresnay  
Quorum : 6 – Présents : 11

**Membres présents :**

Alain CHERVIER, Christian ALLIX, Françoise DJAFRI, Pascale SLOMA, Pierre DUBUISSON, Aurélie ALBONESY, Annick DARBELET, Guillaume JAMET, Aurélie MACHURON, Clément MARION, Pauline ORAIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

**Membres Absents :**

**Président de séance :** Alain CHERVIER

**Secrétaire de séance :** Annick DARBELET

**Secrétaire de séance auxiliaire :** Benoit THIÉRY

**Ordre du jour de la séance :**

1 Validation du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2026

2 Délibération 1 : Vote CFU 2025 – CCAS

3 Délibération 2 : Affectation des résultats 2025 du CCAS

4 Délibération 3 : Affectation des résultats 2025 de la Commune

5 Délibération 4 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

6 Délibération 5 : Vote du Budget Primitif 2026

7 Délibération 6 : Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

8 Délibération 7 : Renouvellement de la dérogation d'aménagement de la semaine scolaire

Les membres du Conseil Municipal signent le feuillet de présence.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal de la séance précédente. En l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 et les membres présents signe le feuillet de validation.

Avant le début des délibérations, monsieur le Maire projette une présentation expliquant le fonctionnement du budget d'une collectivité et commente celle-ci pour que les nouveaux élus puissent appréhender correctement les délibérations qui vont suivre. Monsieur le Maire explique également le fonctionnement du RCVCB et le contenu du contrat qui avait été passé avec le conseil départemental lors du mandat précédent.

**Questions des conseillers :**

Madame ORAIN : comment une collectivité peut-elle se retrouver en déficit ? Monsieur le Maire explique qu'il peut y avoir plusieurs raisons mais il y a notamment des risques avec les emprunts qui ne peuvent être remboursés ou avec des subventions qui ne sont pas versées. Le budget d'une commune doit être voté à l'équilibre, autant de dépenses que de recettes, mais dans l'exécution, il peut y avoir des problèmes, comme par exemple un incendie dans une salle des fêtes.

Madame MACHURON : est-ce qu'une commune peut mettre des fonds de côté ? Non, une commune ne met pas d'argent de côté, elle peut investir pour augmenter son patrimoine, mais elle reporte sur l'année suivante les excédents ou les déficits.

Madame ORAIN : concernant la diminution du taux d'imposition quel impact cela a sur la commune ? Cela

provoque une baisse des recettes car la majorité du financement d'une commune vient des impôts (fonciers, locaux...).

**20042026-01 Délibération 1 : Vote CFU 2025 – CCAS.**

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du CCAS, c'est au conseil municipal de voter le Compte Financier Unique de l'année 2025 du Centre Communal d'Action Sociale. Le CFU représente l'enregistrement des dépenses et des recettes réalisées sur le compte du CCAS sur l'année 2025.

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

réuni sous la présidence de monsieur le Maire, Alain CHERVIER

**Investissement**

Dépenses	:	Prévu :	0,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	0,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	:	Prévu :	6 023,21
		Réalisé :	2 541,81
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	6 023,21
		Réalisé :	6 343,21
		Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	3 801,40
Résultat global :	3 801,40

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote puisqu'il était président du CCAS sur l'exercice 2025.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**20042026-02 Délibération 2 : Affectation des résultats 2025 du CCAS.**

Comme pour le CFU, le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats de l'année 2025 du CCAS. Cette année, cette affectation sera reprise dans le budget communal et sera donc cumulée avec l'affectation des résultats de la commune pour le budget primitif 2026 de la commune.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 20 avril 2026 et arrêté ainsi les comptes,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	78,19
- un excédent reporté de :	3 723,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 801,40
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	3 801,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 801,40
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

**20042026-03 Délibération 3 : Affectation des résultats 2025 de la Commune.****AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le 9 mars 2026.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	396 023,68
- un excédent reporté de :	173 959,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	569 983,64
- un déficit d'investissement de :	55 280,56
- un excédent des restes à réaliser de :	16 815,92
Soit un besoin de financement de :	38 464,64

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	569 983,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	38 464,64
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	531 519,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	55 280,56

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**20042026-04 Délibération 4 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,
- Vu la note d'information de la DGCL n° 26-004312-D - Note d'information aux préfets sur les acomptes de DGF pour 2026.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36,61 % en 2025

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 30,68 % en 2025

Taxe d'habitation (TH) : 12.42 % en 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

1. de ne pas modifier les taux d'imposition en 2026 et donc de les maintenir à :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36,61 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 30,68 %
  - Taxe d'habitation (TH) : 12.42 %

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Questions des conseillers :

Madame ALBONESY : le CFE n'est pas perçue par la commune ? (Cotisation Foncière des Entreprises) Non, elle est perçue par la communauté d'agglomération de Moulins Communauté.

Madame ORAIN : Est-ce que comme pour les pylônes, la société d'autoroute reverse une compensation ? Non, car l'autoroute est gratuite sur les 570 mètres qui passent sur la commune.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

réuni sous la présidence de Monsieur Alain CHERVIER, Maire de la commune de Bresnay,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 917 104,17

Recettes : 900 288,25

**Fonctionnement**

Dépenses : 833 188,34

Recettes : 833 188,34

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 1 069 895,88 (dont 152 791,71 de RAR)

Recettes : 1 069 895,88 (dont 169 607,63 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 833 188,34 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 833 188,34 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif 2026 dans sa version détaillée a été présenté et expliqué aux élus par monsieur le Maire avant le vote de la délibération.

Les vues d'ensemble du fonctionnement et de l'investissement sont reproduites ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	161 766,19	84 369,61	67 396,58	56	157 584,00	114 436,30	43 147,70	73	191 561,34		191 561,34	21,6
60 - Achats et variation des stocks	53 550,00	29 548,43	24 001,57	55	45 550,00	24 673,47	20 676,53	55	50 550,00		50 550,00	11,0
61 - Services extérieurs	65 500,00	32 966,75	32 533,25	50	76 034,00	54 436,15	21 597,85	72	103 011,34		103 011,34	35,5
62 - Autres services extérieurs	24 706,19	16 047,43	8 658,76	65	28 000,00	29 692,68	-1 692,68	106	30 000,00		30 000,00	7,1
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	8 000,00	5 797,00	2 203,00	72	8 000,00	5 434,00	2 566,00	68	8 000,00		8 000,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128 400,00	112 848,42	15 551,58	88	139 400,00	112 914,60	26 485,40	81	139 400,00		139 400,00	0,0
62 - Autres services extérieurs	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	0,0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00	1 676,21	323,79	84	2 000,00	1 751,30	248,70	88	2 000,00		2 000,00	0,0
64 - Charges de personnel	121 400,00	111 172,21	10 227,79	92	132 400,00	111 163,30	21 236,70	84	132 400,00		132 400,00	0,0
014 - Atténuations de produits	4 000,00	853,00	3 147,00	21	4 000,00	1 132,00	2 868,00	28	5 000,00		5 000,00	25,0
65 - Autres charges de gestion courante	70 625,00	56 171,99	14 453,01	80	65 791,96	51 909,59	13 882,37	79	59 760,00		59 760,00	-9,2
66 - Charges financières	7 414,00	5 884,02	1 529,98	79	6 690,00	4 666,60	2 023,40	70	5 594,00		5 594,00	-16,4
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et total dépenses réelles	362 195,19	260 117,04	102 078,15	72	373 485,96	285 059,09	88 406,87	76	402 205,34		402 205,34	7,7
Total dépenses d'ordre	102 983,00	8 370,70	94 612,30	8	227 983,00	26 707,81	201 275,19	12	430 983,00		430 983,00	89,0
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>465 178,19</b>	<b>268 487,74</b>	<b>196 690,45</b>	<b>68</b>	<b>601 448,96</b>	<b>311 768,90</b>	<b>289 682,06</b>	<b>62</b>	<b>833 188,34</b>		<b>833 188,34</b>	<b>38,6</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 100,00	1 979,54	-879,54	180	1 260,00	2 806,79	-1 546,79	223	2 960,00		2 960,00	134,9
73 - Impôts et taxes	2 180,00	13 849,00	-11 669,00	635	3 183,00	13 302,00	-10 119,00	418	3 183,00		3 183,00	0,0
731 - Impositions directes	176 785,00	189 473,83	-12 688,83	107	181 820,00	189 730,48	-7 910,48	104	180 689,00		180 689,00	-0,6
74 - Dotations et participations	87 302,00	90 357,16	-3 055,16	103	91 226,00	91 726,20	-500,20	101	91 035,94		91 035,94	-0,2
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00	42 426,71	-22 426,71	212	150 000,00	82 255,42	67 744,58	55	20 000,00		20 000,00	-86,7
77 - Produits spécifiques		3 766,60	-3 766,60			305 572,38	-305 572,38					
013 - Atténuations de charges		516,00	-516,00									
002 - Excédent de fonctionnement reporté	177 811,19	177 811,19		100	173 959,96	173 959,96		100	535 320,40		535 320,40	207,7
Total recettes réelles	465 178,19	520 179,93	-55 001,74	112	601 448,96	659 353,23	-257 904,27	143	833 188,34		833 188,34	38,5
Total recettes d'ordre	1 621,20	-1 621,20			22 397,31	-22 397,31						
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>465 178,19</b>	<b>521 801,13</b>	<b>-56 622,94</b>	<b>112</b>	<b>601 448,96</b>	<b>681 750,54</b>	<b>-280 301,58</b>	<b>147</b>	<b>833 188,34</b>		<b>833 188,34</b>	<b>38,5</b>

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>263 313,39</b>	<b>-263 313,39</b>			<b>569 983,64</b>	<b>-569 983,64</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	68 635,58	68 635,58		100					55 280,56		55 280,56	
16 - Emprunts et dettes assimilés	32 680,00	30 511,37	2 168,63	93	33 460,00	31 556,19	1 903,81	94	28 453,00		28 453,00	-15,0
21 - Immobilisations corporelles					120 000,00		120 000,00					
Total dépenses réelles hors opérations	101 315,58	99 146,95	2 168,63	98	153 460,00	31 556,19	121 903,81	21	83 733,56		83 733,56	-45,4
221 - Travaux sur bâtiments communaux 2023	9 326,59	8 211,31	1 115,28	88								
222 - Travaux logements communaux RCVCB 2023	13 467,98	11 592,35	1 875,63	86								
226 - Construction garage et aménagements	900,00		900,00		900,00		900,00					
227 - Espace multifonctionnel, aménagement	157 320,00	8 256,00	149 064,00	5	149 064,00	131 840,63	17 223,37	88	-8 000,00	17 223,37	9 223,37	-93,8
230 - Rénovation logement Chemin du Plaisir	90 000,00	3 280,95	86 719,05	4	69 739,05	62 113,35	7 625,70	89				
231 - Plan d'adressage communal	33 000,00	15 769,00	17 231,00	48								
232 - Acquisition de matériel communal	3 203,00	1 188,00	2 015,00	37								
233 - Rénovation Logi Rue Anciens Maires					146 000,00	10 431,66	135 568,34	7		135 568,34	135 568,34	-7,1
234 - Réhabilitation bâtiment annexe Auberge					162 000,00		162 000,00			175 000,00	175 000,00	8,0
235 - Programme de Voirie 2025					14 000,00	13 215,00	785,00	94				
236 - Achat de matériel communal					2 923,00		2 923,00					
237 - Reconstruction Salle socioculturelle					10 000,00	15 888,00	-5 888,00	159	629 112,00		629 112,00	6 191,1
238 - Programme de Voirie communale 2026									14 000,00		14 000,00	
239 - Achat de Matériel Communal									3 258,61		3 258,61	
240 - Remplacement couverture garage									20 000,00		20 000,00	
Total dépenses opérations d'invest.	307 217,57	48 277,61	258 939,96	16	554 626,05	233 488,64	321 137,41	42	833 370,61	152 791,71	986 162,32	77,8
Total dépenses d'ordre	1 621,20	-1 621,20			13 196,95	35 594,26	-22 397,31	270				
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>408 633,15</b>	<b>149 045,76</b>	<b>259 487,39</b>	<b>36</b>	<b>721 283,00</b>	<b>300 639,09</b>	<b>420 643,91</b>	<b>42</b>	<b>917 104,17</b>	<b>152 791,71</b>	<b>1 069 896,88</b>	<b>49,3</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté					18 349,62	18 349,62		100				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 286,62	100 290,18	-3,56	100	102 353,43	103 126,03	-772,60	101	42 693,25		42 693,25	-58,3
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 500,00	590,00	1 910,00	24	62 500,00	590,00	61 910,00	1	2 500,00		2 500,00	-96,0
Total recettes réelles hors opérations	102 786,62	100 880,18	1 906,44	98	183 203,05	122 065,65	61 137,40	67	45 193,25		45 193,25	-75,3
221 - Travaux sur bâtiments communaux 2023	12 726,00	14 119,78	-1 393,78	111								
222 - Travaux logements communaux RCVCB 2023	23 637,53	23 541,10	96,43	100								
223 - Reprise de concessions au cimetière	2 400,00	2 462,00	-62,00	103								
227 - Espace multifonctionnel, aménagement	81 000,00		81 000,00		96 900,00	32 334,87	64 565,13	33		64 565,13	64 565,13	-33,4
229 - Acquisition Tracteur VALTRA A95 H2	11 000,00	11 000,00		100								
230 - Rénovation logement Chemin du Plaisir	53 000,00		53 000,00		47 000,00	42 562,21	4 437,79	91		5 042,50	5 042,50	-89,3
231 - Plan d'adressage communal	19 000,00	7 021,62	11 978,38	37	3 000,00	3 491,04	-491,04	116				
233 - Rénovation Logi Rue Anciens Maires					70 000,00		70 000,00		45 000,00	25 000,00	70 000,00	0,0
234 - Réhabilitation bâtiment annexe Auberge					75 000,00		75 000,00			75 000,00	75 000,00	0,0
235 - Programme de Voirie 2025					5 000,00	5 000,00		100				
237 - Reconstruction Salle socioculturelle									379 112,00		379 112,00	
Total recettes opérations d'invest.	202 763,53	68 144,50	144 619,03	29	296 900,00	83 388,12	213 511,88	28	424 112,00	169 607,63	593 719,63	100,0
Total recettes d'ordre	102 983,00	8 370,70	94 612,30	8	241 179,95	39 904,76	201 275,19	17	430 983,00		430 983,00	78,7
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>408 633,15</b>	<b>167 395,38</b>	<b>241 137,77</b>	<b>41</b>	<b>721 283,00</b>	<b>245 356,63</b>	<b>476 924,47</b>	<b>34</b>	<b>900 288,25</b>	<b>169 607,63</b>	<b>1 069 896,88</b>	<b>48,3</b>

SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
<b>Solde d'investissement</b>		<b>18 349,62</b>	<b>-18 349,62</b>			<b>56 280,56</b>	<b>56 280,56</b>		<b>-16 816,92</b>	<b>16 816,92</b>	<b>0,00</b>	

Le budget primitif 2026 dans sa version complète et détaillée est un document public et est consultable sur demande auprès du secrétariat de Mairie sur les horaires de consultation des documents administratifs.

### **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Questions des conseillers :

Madame ORAIN : (concernant les travaux de la salle socioculturelle programme 237) Qui instruit les demandes d'urbanisme et quel est le délai pour la salle ? Les demandes d'urbanismes sont instruites par la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT - Allier). Pour la salle, le délai légal est de 5 mois, le permis de construire a été déposé en novembre, la DDT a demandé des éléments complémentaires mi-décembre, ces éléments ont été immédiatement transmis, mais le délai repart du jour du dépôt des pièces complémentaires, ce qui a repoussé la fin du délai d'instruction au 11 mai 2026.

Monsieur ALLIX : A quoi correspondent les 20 000€ de dommage ouvrage ? C'est l'assurance obligatoire à prendre pour couvrir la commune lors des travaux de la salle socioculturelle.

Madame ORAIN : Qu'est qui va être réalisé dans le programme voirie cette année ? Pour l'instant, il est programmé la reprise de 460 m de voirie sur la route de Givry. Le devis actuel est d'environ 13 000€.

Madame ALBONESY : Le montant des travaux sur l'annexe de l'Auberge paraît élevé et à quoi sert ce bâtiment pour l'Auberge ? Le montant est un montant estimatif réalisé par le cabinet d'architecte il y a deux ans. Le bâtiment sert pour l'instant de stockage. L'objectif était surtout de la sauver car la cave de l'Auberge qui se trouve dessous s'effondre et la toiture également. Il faut conserver cet ancien relais de poste qui est en plein cœur du village. Pour l'instant, les demandes de subventions, notamment avec le RCVCB ont été réalisées mais il reste encore une inconnue, la demande de financement auprès du 1% Paysage (financement existant en raison de la proximité avec l'autoroute).

Madame MACHURON : Effectivement, il y a beaucoup de véhicules qui sortent de l'autoroute et passent dans le bourg.

Monsieur MARION : concernant la nouvelle opération de couverture du bâtiment annexe des logements rue des Anciens Maires, il y a déjà des devis ? Non, la couverture du bâtiment n'était pas prévue, récemment, un locataire a rapporté que des tuiles tombaient et risquaient de blesser quelqu'un. Monsieur le Maire a fait interdire l'accès au bâtiment pour prévenir les risques et a demandé un devis pour les réparations. Celui-ci devrait arriver d'ici la semaine prochaine. Le montant de l'opération est donc estimatif.

Madame ORAIN : La commune devra obligatoirement réaliser un emprunt pour financer la reconstruction de la salle socioculturelle ? Cela dépendra des retours définitifs de tous les financements et du déroulement des travaux. Car pour l'instant, l'assurance rembourse au fil de l'eau les factures qui sont réglées pour la reconstruction, mais par exemple le versement des subventions interviendra à la fin des travaux et le FCTVA ne sera versé que deux ans après les travaux. Donc oui, il pourrait être nécessaire de réaliser un emprunt à court terme pour permettre de payer les entreprises en attendant de recevoir les financements.

### **20042026-06 Délibération 6 : Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le Directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la Commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

La liste proposée des commissaires et de leurs suppléants est la suivante :

Président, Monsieur Alain CHERVIER.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
DJAFRI Françoise	LAFAY Guy
ALLIX Christian	THIERY Aurélie
SLOMA Pascale	DODILLON Christian
DARBELET Annick	BIDET Evelyne
ORAIN Pauline	MARION Véronique
MACHURON Aurélie	CHEVALLIER Hervé
ALBONESY Aurélie	BIDET Christine
MARION Clément	AUDEBERT Eric
JAMET Guillaume	DUBOSCLARD Elsa
DUBUISSON Pierre	COUPEL Daniel

GUILLOT Sandrine	DEROCH Arlette
ALBERTINI Coraline	LE BLANC TAUVERON Nadège

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents propose la liste ci-dessus.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**20042026-07 Délibération 7 : Renouvellement de la dérogation d'aménagement de la semaine scolaire.**

Vu la demande de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du 10 mars 2026, concernant l'organisation de la semaine scolaire,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27/06/2017 autorisant des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire,

Vu l'article D521-12 du code de l'éducation,

Considérant la nécessité de renouveler la dérogation, celle-ci devant être renouvelée tous les 3 ans après un nouvel examen et en respectant la procédure,

Considérant l'importance de préserver la stabilité des horaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

1. le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée 2026.
2. que l'organisation du temps scolaire sera la suivante :

MATIN	APRES-MIDI
LUNDI 8H55-11H55 (3H)	13H25-16H25 (3H)
MARDI 8H55-11H55 (3H)	13H25-16H25 (3H)
JEUDI 8H55-11H55 (3H)	13H25-16H25 (3H)
VENDREDI 8H55-11H55 (3H)	13H25-16H25 (3H)

Remarques et questions :

Salle socioculturelle : la consultation pour le marché de travaux a été déposé le 20 avril et le retour des entreprises est attendu pour le 20 mai midi. Ensuite, les offres devront être analysées et les marchés devront être signés avec les entreprises retenues. Il faudra ensuite attendre que les entreprises se préparent avant de pouvoir commencer les travaux.

Concernant la salle, l'entreprise qui a réalisé le désamiantage n'a pas réglé l'entreprise en charge du retraitement. La Mairie a été contactée pour appuyer la nécessité de régler rapidement ce différent.

Espace multifonctionnel : des plantations ont été reprises par l'entreprise qui les avait plantés. Une fuite a eu lieu au niveau de l'antiretour au niveau du compteur d'eau, l'entreprise de plomberie qui avait fait les travaux

est revenue régler le problème.

Auberge : Monsieur le Maire explique au nouveau conseil le fonctionnement du bail avec 1000 cafés. Nous attendons de savoir si 1000 cafés prolonge son accompagnement des gérants. Dans le cas contraire, il faudra négocier un nouveau bail avec les futurs repreneurs du bail.

Associations :

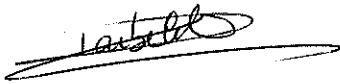
La marche organisée par le club de Gym/Yoga s'est bien déroulée. La randonnée de la Trasse Bourbonnaise a très bien fonctionné avec plus de 460 participants. Et ce dimanche c'est l'ALBB qui organise une marche familiale au niveau de l'ancien stade.

Partenariat 14<sup>ème</sup> GAP / Commune :

Monsieur le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe se sont rendus le 31 mars au détachement de la 13<sup>ème</sup> BSMAT à Moulins-Yzeure pour signer la convention de partenariat entre le 14<sup>ème</sup> Groupement Approvisionnement et la commune de Bresnay, cela a également été l'occasion pour eux de visiter les impressionnantes infrastructures logistiques de la Défense. Demain, 21 avril, 6 soldats du 14<sup>ème</sup> GAP accompagneront Fabien et des bénévoles pour l'entretien du cimetière.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de réponse, la séance est clôturée à 20h55.

Secrétaire de séance,



Fait à BRESNAY  
Le Maire,

